

54^{ème} session de la Commission de la Condition de la femme

Intervention de S.E. Mme Isabelle Picco- Ambassadeur Réprésentante permanente de

la Principauté de Monaco

New York, le 8 mars 2010

Monsieur le Président,

Permettez-moi en premier lieu d'associer ma délégation aux nombreux messages de sympathie et d'espérance qui ont été adressés à la suite du tremblement d'épaisseur du 27 février.

Monsieur le Président,

Mon pays a été heureux que nous ayons pu nous engager dans la Conférence mondiale sur les femmes, à l'issue de laquelle nous avons adopté la Déclaration et le Programme d'action visant à établir au sein du Secrétariat de l'ONU une nouvelle entité composite chargée de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme. Monaco réaffirme son engagement en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles et nous sommes convaincues que la nomination prochaine d'une personnalité reconnue au poste de secrétaire général adjoint est indispensable pour que la cause des droits humains soit fondée d'une voix unique.

Les recommandations de la Commission à l'égard de la nomination d'un ou d'une femme comme un frein à cette nomination car il n'y a pas de précédent dans un tel poste sont absolument indispensables d'adaptation des différents mandats et programmes aux besoins des Etats membres.

Monsieur le Président,

Les nombreux rapports et les statistiques concordent pour reconnaître que nous n'arriverons pas les objectifs du millénaire pour le développement sans donner une priorité très grande aux besoins particuliers des femmes et des filles et en corollaire en juchinant aux garçons dès leur plus jeune âge sur plusieurs fronts : la famille, l'école, la société.

Les douze domaines prioritaires identifiés mise en œuvre de la Déclaration et le Programme d'action sont notre plus grande attention. Nous engageons fermement le souhaité néanmoins entre deux qui sont des axes prioritaires d'application de cette déclaration de Monaco : la santé et l'éducation.

Il est indéniable que malgré les efforts malheureusement limités de ces dernières années, des progrès significatifs afin que des centaines de millions de vies puissent être sauvees, dans lesquelles seules une majorité de femmes.

D'autre part, trop de disparités et d'obstacles peuvent empêcher les femmes de mener à bien une scolarité indispensable pour qu'elles occupent la place qui est la leur dans la société.

Monaco participe

Cette résolution intérêt également évidemment à un retour vers le combat contre la violence faite aux femmes. La mobilisation sans précédent de la communauté internationale contre toutes les formes de violences dont sont victimes les femmes et les filles à travers le monde est une force qui peut faire bouger ce jeu qui prive des millions d'êtres humains de leurs droits les plus fondamentaux.

Il nous appartient d'agir pour que la France en davantage forte forme d'action de renforcer toutes les mesures nécessaires à la lutte contre ces violences.

À ce titre, je souhaiterais souligner que les démarches régionales pour assurer l'égalité entre les hommes et les femmes sont essentielles et que le programme d'action de Pékin doit être intégralement mis en œuvre au niveau régional et national.

Nous, ici, au niveau du Conseil de coopération, aucun pays n'a participé activement aux travaux du Comité Directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG), mais également à la campagne pour combattre la violence à l'égard des femmes y compris la violence domestique.

De même, dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, lors de la réunion ministérielle en novembre dernier à Marrakech, Monaco s'est joint à ses partenaires euro-méditerranéens, pour renouveler son engagement en faveur du cadre communautaire établi à Istanbul qui engage les Etats de l'Union à prendre des mesures efficaces visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, d'empêcher toute forme de discrimination et de garantir la protection des droits des femmes.

Enfin, Monaco s'est associé à la Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes lancée par les Etats membres de l'Organisation internationale de la Francophonie et qui sera l'objet d'un décret officiel de cette 24^e session de la Commission de la condition de la femme.

Nous nous tenons à la fois à l'avenir à l'avenir et à l'avenir, et nous célébreront en marge de la session de la Commission de la condition de la femme.

Monsieur le Président,

Le rapport national de la Principauté figure sur le site internet de la Commission et la délégation française y présente son rapport sur les différentes ressources actionnées par le Gouvernement pour lutter contre les violences faites aux femmes et des filles.